



RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE **DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL**

GUIDE PRATIQUE

A. Définitions

Bénévole :

- Toute personne participant à l'organisation et au déroulement d'une manifestation, sans être élu de la FFPJP ou d'un organe déconcentré

Dirigeant (Article 15) :

- toute personne physique licenciée élue ou choisie pour siéger au sein de la FFPJP et de ses organes déconcentrés (Comité Départemental ou Régional, club)
- toute personne physique licenciée élue ou choisie pour siéger dans une Commission en dépendant
- toute personne morale affiliée à la FFPJP ou en dépendant.

Officiel (Annexe 1) :

- Doit être considéré comme officiel, toute personne désignée pour effectuer une mission officielle nécessaire à la bonne tenue de la compétition (dirigeants, arbitres, gestionnaire de table de marque, animateurs, délégués-président de jury, membres du jury).

Mise à l'épreuve :

- Durée de validité d'un sursis prononcé lors d'une sanction : 3 ans (catégories 1, 2, 3, 4 et 5) et 5 ans (catégories 6, 7, 8, 9, 10 et 11).

B. Catégories d'infraction

CATEGORIE 1 : Infraction au règlement. Sanctions prises sur le terrain

CATEGORIE 2 : irrégularités en compétition, perturbations (sauf injures et menaces)

CATEGORIES 3 à 8 : Infractions, comportement menaçant et violent

➤ Infractions administratives et réglementaires

Licences

Double licence, licence falsifiée, licence d'un autre joueur, fausse déclaration pour l'obtention d'une licence, prêt d'une licence.	3
Participation d'un joueur suspendu à une compétition	3
Participation, avec pour partenaire un joueur étant sous le coup d'une suspension de licence FFPJP, ou à une compétition n'ayant pas reçu l'agrément du Comité Départemental concerné.	3
Jeu d'argent sous toutes ses formes avant, pendant et après une compétition.	3

Boules et jeu

Prêt de boules dites « truquées », recuites ou dont la structure a été transformée.	3
Refus de se soumettre à un contrôle de boules	4
Utilisation de boules « truquées » recuites ou dont la structure a été modifiée.	5
Achat d'une partie en compétition	4

Documents réglementaires

Faux et/ou usage de faux justificatifs pour une absence à une épreuve qualificative au Championnat de France	3
Absence non justifiée à une sélection Nationale	4
Destruction de documents officiels (licences déposées, tableau d'inscription ou table de marque etc...), violence sur matériel	4
Vol ou tentative de vol (argent, vêtement, lot, coupe, etc...)	5

➤ Comportements violents

Envers un joueur, bénévole ou spectateur

Injures, insultes envers un joueur, un bénévole ou un spectateur (verbales, écrites ou postée sur les réseaux sociaux)	3
Propos racistes, sexistes, d'ordres ethniques ou religieux envers un joueur ou un spectateur	4
Menaces verbales, attitude agressive, geste obscène, bousculade volontaire, crachats, tentative de coup envers un joueur, un bénévole ou un spectateur	4
Menaces graves, envers un joueur, un bénévole ou un spectateur	6
Voies de faits avec violences physiques, atteintes à l'intégrité physique et et/ou maltraitance envers un joueur, un bénévole ou un spectateur avec ou sans arrêt de travail	7

Envers un officiel

Propos excessifs ou conduite inconvenante à l'égard d'un arbitre ou d'un officiel.	3
Non-assistance et/ou protection à l'égard d'un dirigeant ou d'un arbitre	3
Injures, insultes envers un officiel (verbales, écrites ou sur les réseaux sociaux)	6
Menaces verbales, propos à caractère raciste, sexistes, d'ordres ethniques ou religieux, attitude agressive, geste obscène envers un arbitre, un officiel que ce soit ou non dans l'exercice de ses fonctions	6
Tentative de coup, bousculade volontaire, menaces graves, crachats à l'encontre d'un officiel que ce soit ou non dans l'exercice de ses fonctions.	7
Voies de fait avec violences physiques envers un officiel que ce soit ou non dans l'exercice de ses fonctions, avec ou sans arrêt de travail	8
Agressions et violences sexuelles envers un majeur ou un mineur	8

➤ Comportements indéliçats

Tous comportements indéliçats de nature à nuire à la Fédération, aux Comités Départementaux ou Régionaux et clubs ou pouvant porter atteinte au bon renom de la pétanque et du jeu provençal, ou de ses dirigeants.	5
Comportement indéliçat ou attitude inconvenante envers un mineur ou majeur	6

CATEGORIE 9 : Paris en ligne

CATEGORIE 10 et 11 : infractions commises par un dirigeant

Administratif

Non observation stricte des règlements officiels de la FFPJP	10
Infraction aux statuts ou règlement intérieur de la Fédération, Comité Départemental ou Régional	10
Refus d'appliquer les directives du Comité Directeur	10
Non-conformité au dispositif d'honorabilité au sens des articles L. 212-1, L. 212-9 et L. 322-1 du code du sport	10
Fausse déclaration ou complicité de fausse déclaration	11
Falsification de documents (administratifs, comptables etc...)	11
Divulgaration, subtilisation, détournement, d'informations, de documents ou de données informatiques à un tiers	11

Compétitions

Organisation d'une compétition sans avoir obtenu l'agrément de la Fédération ou de l'un de ses organes déconcentrés.	10
Autorisation de jeux d'argent liés ou non à la pétanque ou au jeu provençal sur les terrains des associations ou sur les terrains mis à disposition, au cours d'une compétition officielle	10
Manœuvres accompagnées ou non de dons en nature ou en espèces, dans le but de s'attacher un joueur appartenant à une autre association, sur plainte de celle-ci.	10

Comportement

Indélicatesses ou malversations commises par un (des) dirigeant(s) élu(s) dans l'exercice de leur fonction	11
Tous comportements indélicats de nature à nuire aux Comités Départementaux, Régionaux, à la Fédération ou pouvant porter atteinte au bon renom de la pétanque et du jeu provençal, ou de ses dirigeants.	11
Détournement de fonds dans le cadre de la gestion d'association ou d'organisme de la Fédération	11
Détournement de fonds dans le cadre de l'organisation d'une compétition officielle	11

C.SANCTIONS

Catégorie	Suspension maximum	Sanction financière fixe
2	6 mois	30 €
3	1 an	60 €
4	2 ans	120 €
5	5 ans	200 €
6	10 ans	500 €
7	10 ans	1 000 €
8	20 ans	2 000 €
9	Fixée par la Commission de discipline	
10 (Dirigeant)	3 ans (suspension dirigeant)	
11 (Dirigeant)	12 ans (suspension dirigeant)	1 000 €

Pour les sanctions en cas de récidive, voir le Règlement Disciplinaire (Annexe 1)

D.COMPETENCES

Commissions de Discipline compétente	FEDERALE	REGIONALE	DEPARTEMENTALE
--------------------------------------	----------	-----------	----------------

L'infraction concerne :

Compétitions	Nationales	Régionales	Départementales
Arbitres	Internat. et National	Region. et Départ.	
Educateurs	BF3 / DE	BF2	BF1 / Initiateur
Dirigeants	Elus Fédé et CR	Elus CD	Elus Associations

En outre la compétence est fonction de la catégorie de l'infraction, suivant le tableau ci-dessous.

Nature de l'infraction :

L'infraction relève de la catégorie :	Catégories 8 à 9	Catégories 5 à 7	Catégories 1 à 4
---------------------------------------	------------------	------------------	------------------

Pour déterminer exactement la Commission de Discipline compétente, se reporter Au **Règlement Disciplinaire, Article 3.**

E. DELAIS

Première instance

Ref. Règlement		Délai
4.1	Saisine (pour des faits à compte du 12/12/2025)	Pas de délai maximum
5.7	Instruction du dossier (à compter de la saisine)	5 semaines
6.2	Convocation des mises en cause (avant date de la séance)	7 jours
8.4	<i>Suspension délai si le mises en cause n'est plus licencié</i>	<i>5 ans maximum</i>
10.6	Décision de première instance (à compte de l'engagement des poursuites)	10 semaines
	Prolongation du délai de décision	1 mois
10.4	Communication de la décision aux mises en cause	Sans délai

Appel

Ref. Règlement		Délai
12.1	Appel de la décision (à compter du lendemain de la notification de décision première instance)	7 jours
12.5	Autre appel (à compter de la notification de l'appel principal)	5 jours
12.6	Décision d'appel (à compte de l'engagement des poursuites)	4 mois
	Prolongation du délai de décision	1 mois
13.8 (10.4)	Communication de la décision aux mises en cause	Sans délai
13.8	Recours après décision d'appel	